Personne morale

Pour les baux d'habitation : organisme visé par le décret n° 2009-1659 du 28 décembre 2009 (FSL, Action Logement, associations…)	oui	non
Banque	oui	non
Entreprise récemment créée	oui	non
Autre :	oui	non
Extrait K-Bis	oui	non
Copie des statuts	oui	non

Si la société cautionnaire est une société étrangère

Certificat d'immatriculation de la société	oui	non
Certificat de coutume	oui	non